



Chambre de commerce et d'industrie
de Nouvelle-Calédonie

ADEME



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

GUIDE DES PRESTATAIRES DE DÉCHETS

Janvier 2010



Agir pour la performance des entreprises

Chambre de commerce et d'industrie
de Nouvelle-Calédonie

www.cci.nc



Introduction sur la gestion des déchets

Considérant l'évolution croissante des problématiques environnementales au niveau mondial, les entreprises doivent intégrer dans leur stratégie de développement une gestion raisonnée et conforme de leurs déchets en favorisant :

- Le **recyclage**,
- La **valorisation** (matière ou énergie),
- La **réduction à la source** (réduction des quantités d'emballages, diminution des éléments dangereux contenus dans les produits par exemple).

Certains déchets (notamment dangereux) ne sont pas admis en ISD (installation de stockage des déchets) ou en CET (centre d'enfouissement technique). Ces déchets doivent donc intégrer des filières spécialisées de traitement et/ou de valorisation afin de préserver l'environnement et la salubrité publique en Nouvelle-Calédonie.

Ce guide présente les prestataires locaux intervenants pour la collecte et le traitement de certains types de déchets (traitement local ou export). Les déchets dont les filières de traitement n'existent pas sur le territoire et dont la destination finale est l'enfouissement en ISD ou CET n'apparaissent pas dans ce guide.

Les différents types de déchets générés par les entreprises :

- **Les déchets inertes** : Les déchets inertes sont composés essentiellement de déchets provenant des chantiers du bâtiment et des travaux publics et des activités industrielles dédiées à la fabrication de matériaux de construction (les bétons, les pierres, les tuiles et les céramiques, les briques, les terres, granulats et gravats non pollués...). La réutilisation et le traitement de ces déchets doivent être encouragés dès lors qu'ils sont possibles. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.
- **Les déchets industriels banals (DIB)** : ils incluent tous les déchets des entreprises sauf les déchets inertes, dangereux et à risque infectieux. Ces déchets ne présentent aucun caractère dangereux pour les milieux naturels et/ou les personnes mais ils se dégradent au cours du temps (ils peuvent se décomposer, brûler, fermenter ou encore rouiller). Ils sont principalement constitués de papiers, cartons, plastiques, verres, bois (non traité), textiles, métaux, matière organique d'origine végétale ou animale. Ce sont, entre autres, les déchets d'emballages, comme les sacs, les fûts, les bidons, les housses, les palettes qui n'ont pas été souillés par des substances dangereuses.
- **Les déchets industriels spéciaux (DIS) ou dangereux** : ce sont des déchets qui contiennent des éléments nocifs ou toxiques pouvant générer des risques ou des nuisances particulières en raison de leur caractère inflammable, explosif, toxique, corrosif ou irritant... Ils nécessitent des conditions particulières de stockage au sein de l'entreprise (rétention, double paroi, compatibilité des substances...) et des traitements spécifiques à leur élimination (traitement physico-chimique, valorisation énergétique, enfouissement en ISD de classe I). Les huiles minérales, les goudrons, les colles, les piles et accumulateurs, les acides, les encres, les solvants, les peintures... entrent dans cette catégorie.

La responsabilité des entreprises

Les entreprises soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont responsables de l'élimination de leurs déchets¹.

Le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs² (REP) a été instauré en Province Sud³ et certaines catégories de déchets sont désormais réglementés selon ce principe (piles et accumulateurs usagés, batteries usagées au plomb, pneumatiques usagés, huiles minérales usagées et véhicules hors d'usage).

Les entreprises important ou produisant localement ces produits doivent désormais assurer le financement et l'organisation de la collecte et du traitement de ces produits en fin de vie.

Des points d'apport sont donc désormais présents sur l'ensemble de la Province Sud afin d'accueillir gratuitement ces déchets.

Ce dispositif réglementaire devrait être étendu prochainement en Province Nord et d'autres types de déchets seront réglementés selon le principe de la REP (notamment les déchets des équipements électriques et électroniques, les emballages...).

¹ Les déchets industriels générés par des installations classées pour la protection de l'environnement seront éliminés dans des installations réglementées à cet effet, dans des conditions nécessaires pour assurer la protection de l'environnement. L'exploitant sera en mesure d'en justifier l'élimination sur demande de l'inspecteur des installations classées.

² REP : le principe de la REP affirme que toute entreprise est responsable de l'élimination ou de la valorisation des déchets résultant de son activité (en fin de vie, tout produit ou bien mis sur le marché devient un déchet). Au sein des entreprises, l'application de la REP repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets.

³ Délibération n° 01-2008/APS du 10 avril 2008 instaurant une gestion responsable des déchets en vue de la protection de l'environnement.

FERRAILLES ET METAUX



EMC (Etablissements métallurgiques calédoniens)

- Contact : Hiro MATTALIANO
- Adresse : 14, avenue Baie de Koutio – ZI Ducos
BP 3292 – 98846 Nouméa Cedex
- Tel : 26 02 60 / Fax : 26 99 89
- Mail : emc.secretariat@lagoon.nc

Société ROBEX

- Contact : Julien COULY
- Tel : 77 38 08
- Mail : jcouly@lagoon.nc

RECYCAL

- Contact : Christian COMMENGE
- Adresse : BP 1516 – 98830 Dumbéa
- Tel/fax : 43 62 86 / portable : 79 06 69
- Mail : christian.commenge@recycaledonie.com
- Website : www.recycaledonie.com

NELIMPORT (uniquement les non-ferreux)

- Contact : René GERVOLINO
- Tel portable : 77 63 07
- Mail : nelimport@lagoon.nc

SAEML Mont-Dore Environnement (uniquement l'aluminium)

- Contact : Victor DAVID
- Adresse : Route du Sud
BP 3 – Boulari – 98810 Mont Dore
- Tel : 43 33 44 / Fax : 41 10 97
- Mail : dg.saem@montdore-environnement.nc

ECOTRANS EURL (collecte uniquement les non-ferreux)

- Contact : Valérie TINI
- Adresse : 17 lot Julisa
BP 1627 – 98890 Païta
- Tel : 78 17 16
- Mail : valtini@lagoon.nc

Caractéristiques	Tous types de métaux ferreux et non-ferreux.
Collecte et tarification	Sur devis
Rappel réglementaire	Néant
Remarques	Les emballages métalliques souillés par des produits dangereux sont considérés comme des déchets dangereux (DIS) et ne doivent pas être éliminés avec les déchets non souillés.

CARTOUCHES D'ENCRE



IMPRIM'ECO (recyclage)

- Contact : Christine BOUCHETIERE / Jean-Charles PAOLINETTI
- Adresse : 8, rue Charles Verneilh – BP 15 162 98 804 Nouméa Cedex
- Tel/fax : 25 95 13 / 25 95 03
- Mail : imprimeco@offratel.nc

ILOT VERT (recyclage)

- Contact : Jean-Marc DINAH (92 67 86) / Danielle
- Adresse : BP 1266 – 98 845 Nouméa
- Tel/fax : 27 23 67 / 27 21 50
- Mail : iilot.vert@lagoon.nc

SOCADIS (export pour traitement/élimination)

- Contact : Mark MESANOVIC / Jeanie FORNO
- Adresse : 3, rue du Saint Antoine – Numbo
- BP 17355 - 98862 Nouméa cedex
- Tel : 27 03 08 / Fax : 27 70 87
- Mail : socadis@socadis.nc

Société ROBEX (export pour traitement/élimination)

- Contact : Julien COULY
- Tel : 77 38 08
- Mail : jcouly@lagoon.nc

Caractéristiques	Tous les consommables d'impression pour imprimante (laser, jet d'encre, toner) couleur, noir et blanc.
Collecte et tarification	Sur devis
Rappel réglementaire	Néant
Remarques	Le recyclage des consommables d'impression permet de limiter la quantité de déchets produite par les entreprises en remettant sur le marché les cartouches recyclées.



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)



EMC (Etablissements métallurgiques calédoniens)

- Contact : Hiro MATTALIANO
- Adresse : 14, avenue Baie de Koutio – ZI Ducos
BP 3292 – 98846 Nouméa Cedex
- Tel/fax : 26 02 60 / 26 99 89
- Mail : emc.secretariat@lagoon.nc

Société ROBEX

- Contact : Julien COULY
- Tel : 77 38 08
- Mail : jcouly@lagoon.nc

Caractéristiques	Produits d'équipement électriques et électroniques en fin de vie (unité centrale, imprimantes, scanner, téléphone, fax, modems, souris, électroménager, climatiseur, tout matériel électrique, etc.....).
Collecte et tarification	Sur devis
Rappel réglementaire	Néant
Remarques	Filière d'export vers un centre de démontage et de traitement à l'étranger.

DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX (DIS) OU DÉCHETS DANGEREUX



SOCADIS (Société calédonienne de déchets industriels spéciaux)

- Contact : Mark MESANOVIC / Jeanie FORNO
- Adresse : 3, rue du Saint Antoine – Numbo
BP 17355 - 98862 Nouméa cedex
- Tel : 27 03 08 / Fax : 27 70 87
- Mail : socadis@socadis.nc

Société ROBEX

- Contact : Julien COULY
- Tel : 77 38 08
- Mail : jcouly@lagoon.nc

Caractéristiques	Déchets dangereux : peintures, encres, colles, résines, solvants, acides, bases, aérosols, chiffons souillés, hydrocarbures, néons... (hors explosifs, produits radioactifs)
Collecte et tarification	Sur devis
Rappel réglementaire	Les déchets dangereux doivent être traités à part des autres déchets (stockage et collecte).
Remarques	SOCADIS assure localement le prétraitement de certains déchets dangereux avec notamment le dégazage des aérosols et le broyage des tubes néons. Les déchets ultimes sont ensuite exportés à l'étranger pour élimination.

BATTERIES AU PLOMB



EMC (Etablissements métallurgiques calédoniens)

- Contact : Hiro MATTALIANO
- Adresse : 14, avenue Baie de Koutio – ZI Ducos
BP 3292 – 98 846 Nouméa Cedex
- Tel : 26 02 60 / Fax : 26 99 89
- Mail : emc.secretariat@lagoon.nc

RECYCAL

- Contact : Christian COMMENGE
- Adresse : BP 1516 – 98830 Dumbéa
- Tel/fax : 43 62 86 / portable : 79 06 69
- Mail : christian.commenge@recycaledonie.com
- Website : www.recycaledonie.com

Caractéristiques	Tous types de batteries au plomb
Collecte	Un réseau de points de collecte a été mis en place afin que les particuliers et les entreprises puissent déposer gratuitement ces déchets.
Rappel réglementaire	Délibération n° 04-2008/APS du 10 avril 2008 relative à la gestion des accumulateurs usagés au plomb.
Remarques	Filière d'export vers un centre de traitement en Nouvelle-Zélande ou en Australie.

PILES ET ACCUMULATEURS



Société ROBEX

- Contact : Julien COULY
- Tel : 77 38 08
- Mail : jcouly@lagoon.nc

SOCADIS (Société calédonienne de déchets industriels spéciaux)

- Contact : Mark MESANOVIC / Jeanie FORNO
- Adresse : 3, rue du Saint Antoine – Numbo
BP 17355 - 98862 Nouméa cedex
- Tel : 27 03 08 / Fax : 27 70 87
- Mail : socadis@socadis.nc

RECYCAL

- Contact : Christian COMMENGE
- Adresse : BP 1516 – 98830 Dumbéa
- Tel/fax : 43 62 86 / portable : 79 06 69
- Mail : christian.commenge@recycaledonie.com
- Website : www.recycaledonie.com

Caractéristiques	Piles en mélange : piles salines, piles alcalines, piles boutons, accumulateurs.
Collecte	Un réseau de points de collecte a été mis en place afin que les particuliers et les entreprises puissent déposer gratuitement ces déchets.
Rappel réglementaire	Délibération n° 03-2008/APS du 10 avril 2008 relative à la gestion des piles et accumulateurs usagés à l'exception des accumulateurs au plomb.
Remarques	Filière d'export vers un centre de traitement à l'étranger.

PNEUS USAGÉS



VÉOLIA-PROPRETÉ-CSP direction régionale

- Adresse : 12, route de l'Anse Vata
BP 179 – 98845 Nouméa Cedex
- Tel : 26 93 64 / Fax 25 97 11
- Mail : dr@onyxpacific.com

Caractéristiques	Tous les pneus usagés non jantés et non cloutés
Collecte	Un réseau de points de collecte a été mis en place afin que les particuliers et les entreprises puissent déposer gratuitement ces déchets.
Rappel réglementaire	Délibération n° 02-2008/APS du 10 avril 2008 relative à la gestion des pneumatiques usagés.
Remarques	Mode de traitement : broyage afin de produire des copeaux et enfouissement à l'installation de stockage des déchets (ISD) de Gadji (couches drainantes).



HUILES USAGÉES ENTIÈRES



VELAYOUDON Eric

- Adresse : ZI Ducos 40, rue Isaac Newton
- Tel/fax : 25 89 89 / 28 59 14

AD VIDANGE

- Adresse : 1 A rte de Yahoué
BP KO 82 98830 Dumbéa
- Tel/fax : 43 81 43 / 43 81 44
- Mail : advidange@lagoon.nc

PACIFIC VIDANGE

- Adresse : ZI Ducos 3 bis, rue Auer
BP 483 98845 Nouméa Cedex
- Tel/fax : 26 65 60 / 26 65 50

HYDROCLEAN

- Tel/fax : 77 49 48 / 28 61 17

NORD PACIFIC VIDANGE

- Adresse : 1 lot industriel
BP 483 98860 Koné
- Tel/fax : 47 23 20 / 47 34 79

BOUFENECHÉ VIDANGE

- Adresse : BP 129 98870 Bourail
- Tel : 44 13 23 / 77 11 62

Entreprise générale BOUFENECHÉ Province Nord

- Adresse : BP 805 98860 Koné
- Tel : 44 13 23 / 85 34 30

Caractéristiques	Huiles moteur de vidange non mélangées à d'autres produits ou déchets. Stockage dans une installation étanche permettant la conservation jusqu'au ramassage
Collecte et tarification	Un réseau de points de collecte a été mis en place afin que les particuliers et les entreprises puissent déposer gratuitement ces déchets.
Rappel réglementaire	Délibération n° 05-2008/APS du 10 avril 2008 relative à la gestion des huiles usagées. Délibération n° 59-2006/APN du 14 avril 2006 relative à l'élimination des huiles usagées
Remarques	Ces entreprises assurent la collecte des huiles usagées, le traitement par incinération est assuré par la SLN après analyse en laboratoire.

CARTONS ET PAPIERS



PAPIERS / CARTONS

SAEML Mont-Dore Environnement

- Contact : Victor DAVID
- Adresse : Route du Sud
BP 3 – Boulari – 98810 Mont Dore
- Tel : 43 33 44 / Fax : 41 10 97
- Mail : dg.saem@montdore-environnement.nc

ECOTRANS EURL

- Contact : Valérie TINI
- Adresse : 17 lot Julisa
BP 1627 – 98890 Païta
- Tel : 78 17 16
- Mail : valtini@lagoon.nc

Caractéristiques	Tous types de papiers et cartons
Collecte et tarification	Sur devis
Rappel réglementaire	Néant
Remarques	Mode de traitement : compactage avant export pour un recyclage de ces matières.



PLASTIQUES



P.E.T.

SAEML Mont-Dore Environnement

- Contact : Victor DAVID
- Adresse : Route du Sud
BP 3 – Boulari – 98810 Mont Dore
- Tel : 43 33 44 / Fax : 41 10 97
- Mail : dg.saem@montdore-environnement.nc

ECOTRANS EURL

- Contact : Valérie TINI
- Adresse : 17 lot Julisa
BP 1627 – 98890 Païta
- Tel : 78 17 16
- Mail : valtini@lagoon.nc

Caractéristiques	Bouteilles et flacons en plastiques. Les sacs plastiques, films plastiques, pots de yaourts, barquettes en polystyrène et les flacons de produits ayant contenu des produits dangereux ne sont pas acceptés.
Collecte et tarification	Sur devis
Rappel réglementaire	Néant
Remarques	Les plastiques sont triés par type et par couleur avant compactage et export pour être recyclés.

Vous souhaitez faire un point sur la situation environnementale de votre entreprise ?

La Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie peut effectuer pour votre entreprise un pré-diagnostic environnemental :

Objectif

Évaluer la situation de votre entreprise d'un point de vue organisationnel, technique et économique par rapport à la protection de l'environnement. Le pré-diagnostic met en évidence vos possibilités d'amélioration pour mieux répondre aux exigences environnementales.

Contenu

Le pré-diagnostic environnement est un état des lieux global qui permet de :

- connaître l'entreprise et ses activités à partir d'un entretien avec le responsable de l'entreprise,
- réaliser l'état des lieux de la situation de l'entreprise sur les thèmes constituant l'environnement industriel : classement des activités, eau, air, déchets, bruit, sécurité, énergie,
- mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'entreprise en tenant compte des exigences réglementaires et autres objectifs fixés par l'entreprise,
- proposer des solutions d'amélioration qui pourront faire l'objet d'une analyse technique et économique plus approfondie puis fixer les priorités,
- valider les préconisations visant à améliorer la situation de l'entreprise et planifier leur mise en oeuvre,
- identifier les contacts et prestataires locaux susceptibles d'intéresser l'entreprise.

Un rapport détaillé sera remis à l'entreprise.

Coût de la mission

Le pré-diagnostic est **gratuit** et est réalisé par le conseiller développement durable de la CCI-NC.

Contact

Matthieu LADIESSE

24 31 24 ou m.ladiesse@cci.nc

15, rue de Verdun – BP M3 – 98849 NOUMEA CEDEX